

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2021

ACCÉLÉRER L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE ET PROFESSIONNELLE - (N° 4000)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS126

présenté par
Mme Jacquier-Laforge

ARTICLE 5

À l'alinéa 3, après le mot :

« année »,

insérer les mots :

« l'ensemble »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser que ces établissements doivent publier l'ensemble des indicateurs fixés par décret.
Il s'inspire de l'expérience acquise de la mise en oeuvre de l'index égalité hommes-femmes en entreprise.

Cet amendement est issu du travail de l'association Sciences-Po au Féminin.